

Comité d'éthique et intégrité scientifique

Maxime Crochemore, RIS UPEM-IFSTTAR

Antoine Frémont, IFSTTAR

David Smadja, UPEM

RER

3 avril 2019



IFSTTAR

Comité d'éthique IFSTTAR-IRSTEA

Rôle et domaines de compétence

Rôle

- Alerter et sensibiliser sur les questions posées par les études et recherches menées.
- Rôle consultatif. Il donne des avis.

Domaines de compétence

- éthique de la recherche
- recherches et expertises qui posent des questions de responsabilité individuelle ou collective,
- recherches et expertises qui posent des questions en lien avec la protection de la vie privée,
- recherches et expertises qui posent des questions d'éthique du fait de la nature même de recherche.

Saisine du comité d'éthique

- Par la direction générale de l'un des deux instituts
- Par son président ou sur demande émanant de la majorité des membres du comité
- Tout agent peut également soumettre au CE2I une question à étudier, en remplissant une fiche de saisine transmise au service des affaires juridiques



Composition

Nommés

- Denis BARD, professeur d'épidémiologie et d'évaluation des risques à l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP) et docteur en médecine ;
- Céline BOUDET, responsable Ouverture et dialogue avec la société (INERIS) ;
- Pierre-Benoît JOLY, directeur de recherche INRA et directeur de l'IFRIS ;
- Brigitte LAQUIEZE, philosophe (Académie d'agriculture de France) ;
- Hervé LE BOULER, responsable national des questions forestières (FNE) ;
- Claire LEVALLOIS-BARTH, maître de conférence en droit à Télécom ParisTech et coordinatrice de la chaire Valeurs et politiques des informations personnelles ;
- Yves PAGE, expert Sécurité routière - sciences de l'accident (RENAULT) ;
- Bertrand THELOT (INVS) ;
- Dominique THOUVENIN, professeur de droit à l'Université Denis DIDEROT (Paris 7) et titulaire de la chaire Droit de la santé et éthique de l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP).

Assistent avec voix consultative :

- les directeurs-rices scientifiques ;
- les directeurs-rices en charge de la valorisation et des partenariats industriels ;
- les responsables juridiques des deux instituts ;
- tout représentant des deux instituts invités à échanger sur les différents sujets inscrits à l'ordre du jour.

Comité pour les recherches impliquant la personne humaine

- Qualifier les projets de recherche: implication ou non de la personne humaine
- Protéger les personnes susceptibles de prendre part à ces recherches
- Aider et conseiller les chercheurs dans montage et réalisation des projets (appliquer les dispositions législatives et réglementaires)
- Projets examinés
 - 25 en 2017
 - 22 en 2018

Composition du Comité

- **deux personnalités qualifiées extérieures à l'IFSTTAR**
 - Hervé Guillemot, docteur en médecine et docteur en biomécanique,
 - Dominique Thouvenin, professeure émérite de droit privé et de sciences criminelles,
- **deux chercheurs IFSTTAR**
 - Philippe Vezin, Département Transport, santé, sécurité, UMR Laboratoire de Biomécanique et Mécanique des Chocs (LBMC)
 - Valérie Gyselinck, Département Aménagement, Mobilité et Environnement, Laboratoire de Psychologie des Comportements et des mobilités (LPC)
- **deux représentants du service des affaires juridiques et des instances de l'IFSTTAR**
 - Renaud Samuth

Intégrité scientifique

- **Valeur essentielle** de l'activité de recherche
- **Objectif** : assurer que les recherches sont conduites de façon professionnelle, honnête et responsable
- **Prévenir les manquements** : plagiat, falsification des données, résultats faussés, signatures abusives, non-anonymisation des données d'enquête, citations biaisées, etc.
- Les manquements affectent les victimes et portent préjudice à la réputation des établissements
- **Pistes d'action** : cours dans les écoles doctorales, formation des nouveaux chercheurs, engagement sur un code de bonne conduite, utilisation de logiciels de détection de plagiat

Offices et textes

- **OFIS** : <https://www.hceres.fr/fr/ofis>
- **Charte française** de déontologie des métiers de la recherche
- **Code de conduite européen** pour l'intégrité en recherche <https://www.allea.org/>
- **Portail OPIDoR** (CNRS) : Optimisation du partage et de l'interopérabilité des données de la recherche <https://opidor.fr/>
- **FUN-MOOC** : cours de l'université de Bordeaux
- Plus d'information : <http://www.u-pem.fr/recherche/integrite-scientifique/referentintegritescientifique@u-pem.fr>

Le lien entre l'UGE et l'éthique

- Une opportunité d'innovation institutionnelle et de mise en avant de l'*éthique* dans le contexte d'une réflexion d'ensemble sur *les valeurs* du nouvel établissement.
- Un enjeu de consolidation d'une « morale professionnelle » (Durkheim) scientifique et technologique découlant de l'association des différents établissements (Instituts technologiques, Université, Ecoles etc.)

Quelle architecture institutionnelle ?

A. La question du domaine de compétence éthique :

- Orienté vers l'activité scientifique : l'évaluation éthique de l'activité de recherche scientifique et technologique *stricto sensu*
- Orienté vers les usages sociaux de la science et de la technologie : l'évaluation éthique des conséquences sociales et politiques de la recherche scientifique et technologique.

Quelle architecture institutionnelle ?

B. La question du mode de fonctionnement

- Fonction consultative

Fonction consultative : modèle du « Conseil de sages » exerçant un « magistère » éthique (D. Memmi)

Dispositif de fonctionnement centré sur la saisine, l'instruction par des rapporteurs, l'examen et l'adoption d'un avis.



Quelle architecture institutionnelle ?

- Fonction délibérative et participative

Le modèle de l'Espace éthique centré sur la veille, sur la concertation pluraliste et sur participation au débat public

- **Apport épistémique de connaissances (modèle de la discussion de John Stuart Mill) :**

« (...) puisque l'opinion générale ou dominante sur n'importe quel sujet n'est que rarement ou jamais toute la vérité, ce n'est que par la confrontation des opinions adverses qu'on a une chance de découvrir le reste de la vérité. », *De la liberté*.

- **Apport éthique de réciprocité (« mutual respect », J. Mansbridge)**

Apprentissage collectif, notamment entre les différents acteurs et disciplines du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur et entre le scientifique et le profane. Voir par exemple le modèle des « forums hybrides » de la « démocratie technique » (P. Lascoumes *et al.*)

Scénarios d'avenir UGE

- Scénario 1: un comité d'éthique propre à UGE et des comités opérationnels
- Scénario 2:
 - ❖ Un comité d'éthique partagé avec un autre institut (INRA?) ou à l'échelle d'Allenvi?
 - ❖ Des comités opérationnels
 - ✓ Comité pour les recherches impliquant la personne humaine
 - ✓ Comité sur les évaluations de politique publique et testing
 - ✓ ...

